Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Mardi 6 octobre 2026, à 19 h 05

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Période de questions du public

10.03 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026, à 19 h 05

30 – Administration et finances

30.01 Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2027

30.02 Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027 à 2036

70 – Autres sujets

70.01 Lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026

Anjou Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 6 octobre 2026	Résolution : CA26 12205

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026, à 19 h 05

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026, à 19 h 05.

ADOPTÉE

10.03

Josée KENNY

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 octobre 2026

Anjou Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 6 octobre 2026	Résolution : CA26 12206

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2027

CONSIDÉRANT QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

CONSIDÉRANT QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

CONSIDÉRANT QU'il revient à l'arrondissement de pallier cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2027 au montant de 36 953 900 $ pour le volet dépenses, un montant de 2 814 900 $ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition de taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 10,75 ¢ du 100 $ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 11 145 500 $.

ADOPTÉE

30.01 1265612023

Josée KENNY

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 octobre 2026

Dossier # : 1265612023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2027

CONSIDÉRANT QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;
CONSIDÉRANT QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

CONSIDÉRANT QU'il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est recommandé :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2027 au montant de 36 953 900 $ pour le volet dépenses, un montant de 2 814 900 $ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition de taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 10,75 ¢ du 100 $ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 11 145 500 $.

Signé par Anne CHAMANDY **Le** 2026-09-30 15:06

Signataire : Anne CHAMANDY

_____

directeur(-trice) - arrondissement (ii)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265612023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2027

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal,métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 12238 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2026 (1250558009).
CA24 12194 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2025 (1240558005).

CA23 12208 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2024 (1230558005).

CA22 12233 : Décréter un gel du taux de taxe locale dans l'arrondissement d'Anjou et adopter le budget modifié pour l'exercice financier 2023 (1220558003).

CA22 12201 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2023 (1220558003).

DESCRIPTION

En raison de l'augmentation des dépenses de rémunération et de l'indexation des contrats, nous proposons l'adoption d'un budget de fonctionnement pour l'année 2027 d'un montant de 36 953 900 $ pour le volet dépenses et d'un montant de 2 814 900 $ pour les revenus autonomes.
L'enveloppe budgétaire allouée par la ville centre n'est pas suffisante pour nous permettre d'assurer un équilibre entre les crédits budgétaires accordés et les besoins de

l'arrondissement d'Anjou. Le montant des transferts de la ville centre a été établi à 21 982 700 $ pour 2027 comparativement à un transfert de 21 151 700 $ en 2026.

Par conséquent, nous recommandons l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale relative aux services de 10,75 ¢ du 100 d'évaluation relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement. Cette taxe générera des recettes de 11 145 500 $. Ces recettes sont requises afin d'assurer l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions du Chapitre IV de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et celles des articles 473 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions de dépenses pour maintenir le niveau de service s'élèvent à 36 953 900 $.

MONTRÉAL 2030

s.o.

TEST CLIMAT

s.o.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi qu'à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 28 septembre 2026.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2027).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

Tél : 514-493-8061
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-30

Jennifer POIRIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : 514-493-8047
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1265612023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2027



Budget 2027 FINALE BF 2.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

Tél : 514-493-8061
Télécop. : -

BUDGET 2027

Anjou Montréal

70 ans

de fierté



BUDGET 2027

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie et maintenir les services aux citoyens
- Assurer une gestion efficace des ressources en respectant la capacité de payer des contribuables
- Maintenir un lien de proximité et une écoute active avec nos citoyens



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2027

Rémunération : 25 188 600$
Biens et services : 11 765 300$

Total : 36 953 900$

Représentant une hausse de
2 733 300$ par rapport à 2026

Augmentation de 20 années
personnes (A/P) pour un total de
243,9 en 2027

Une stratégie de budget équilibré qui s'appuie sur une gestion rigoureuse des dépenses



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2027

Principales variations

- Augmentations salariales
- Augmentation des coûts d'énergie
- Frais d'exploitation de la nouvelle piscine
- Indexation des contrats
- Diminution du taux de taxe locale



LES SOURCES DE FINANCEMENT

TRANSFERTS CENTRAUX
21 982 700$ (59,5 %)

REVENUS DE SOURCE LOCALE
2 814 900$ (7,6 %)

TAXE LOCALE
11 145 500$ (30,2 %)

UTILISATION SURPLUS ARRONDISSEMENT
1 010 800$ (2,7 %)



TAUX DE LA TAXES LOCALE

2026 : 0,1150 $
2027 : 0,1075 $

Impact sur la taxe locale

Type	EXEMPLE SELON UNE VALEUR MOYENNE	COÛTS (TAUX 2026)	COÛTS (TAUX 2027)	VARIATION
Unifamiliales	607 000$	698,05 $	652,53 $	-45,20 $
Appartements - condo	356 000$	409,40 $	382,70 $	-26,70 $
De 2 à 5 logements	749 000$	861,35 $	805,18 $	-56,17 $
Commerces	1 000 000 $	1 150,00 $	1 075,00 $	-75,00 $
Industries	5 000 000 $	5 750,00 $	5 375,00 $	-375,00 $

ORGANIGRAMME BUDGÉTAIRE 2027

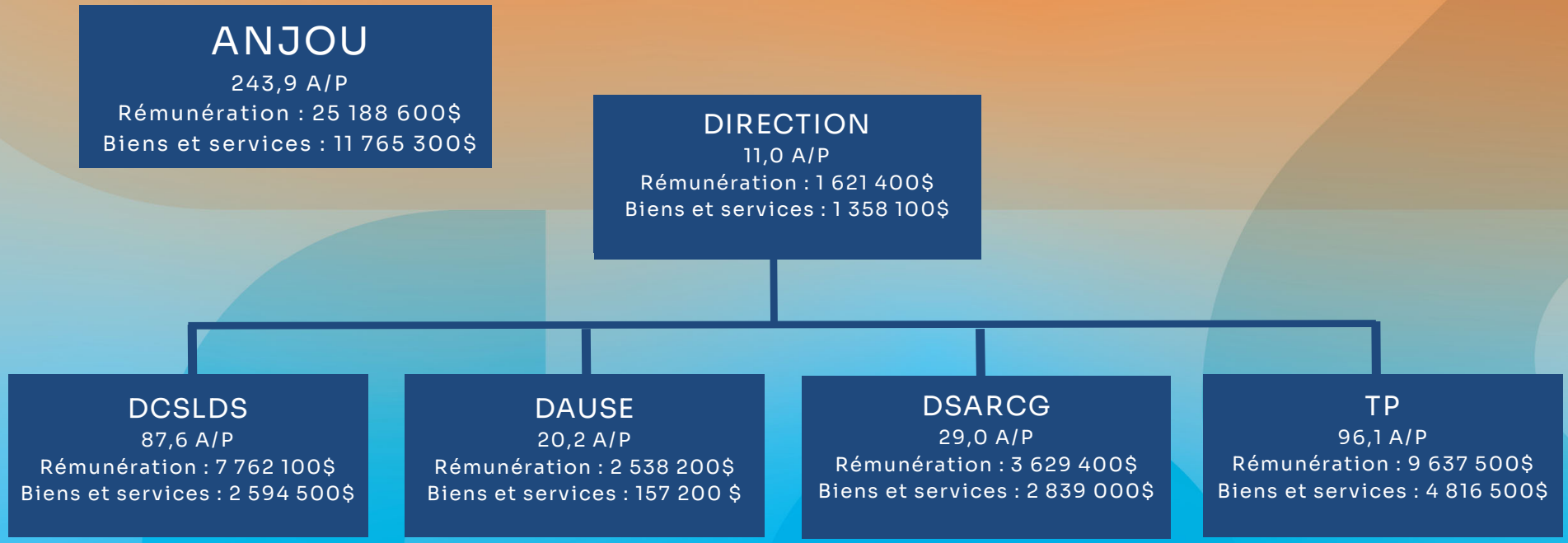

BUDGET 2027 : 36 953 900$

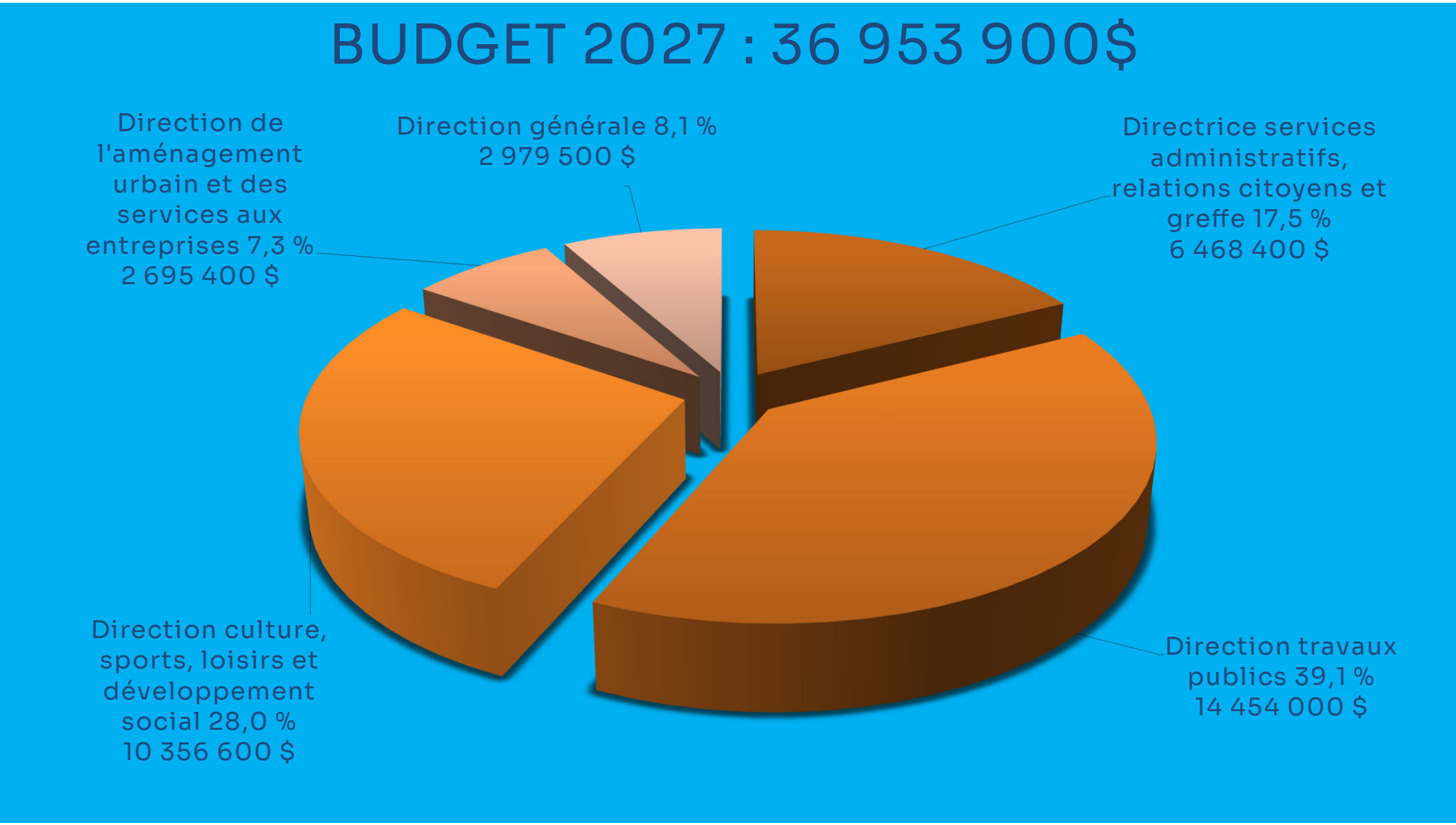

RÉPARTITION DU BUDGET 2027 PAR ACTIVITÉS : 36 953 900$

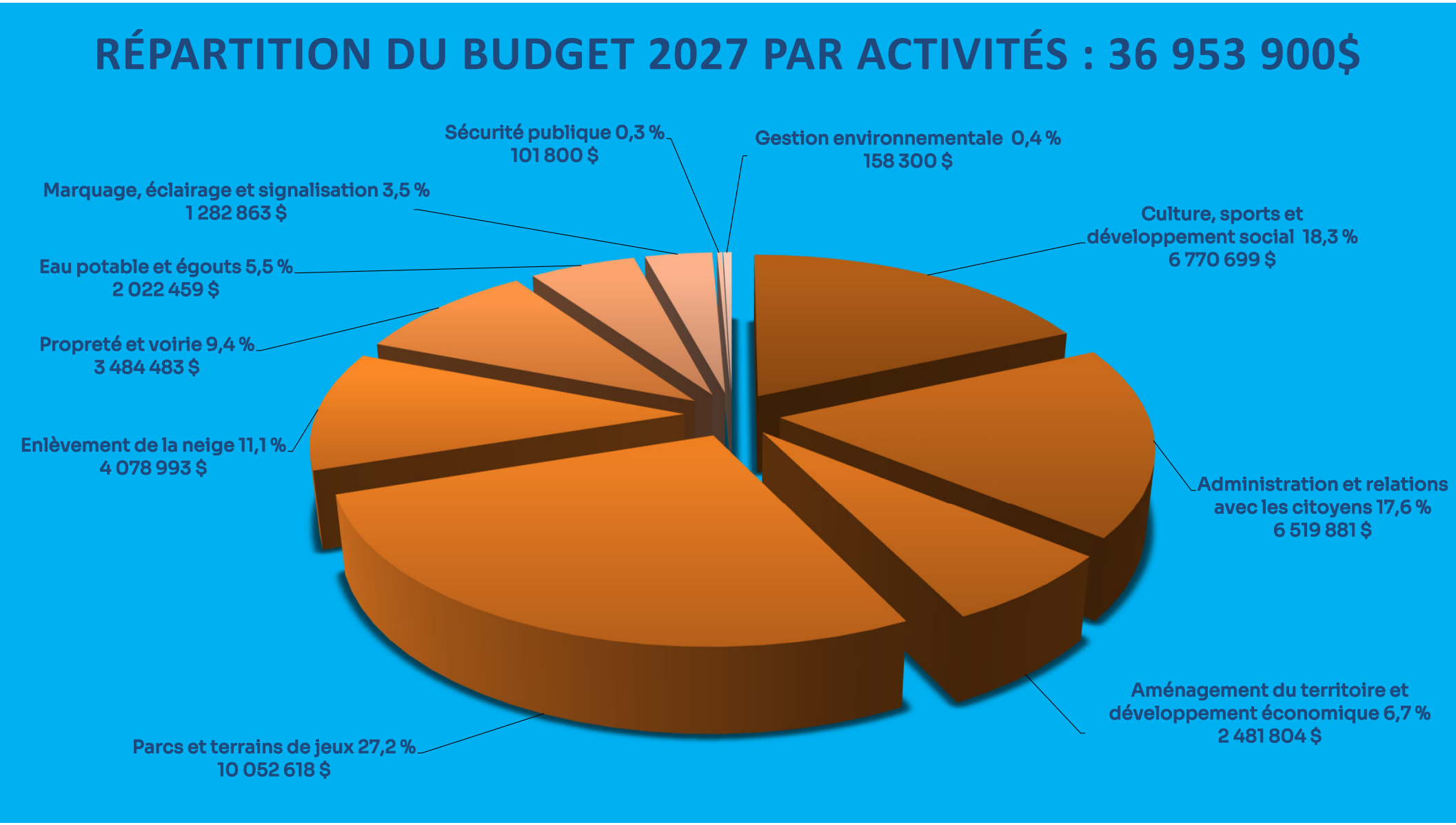

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Bibliothèques et centres communautaires
- Logistique, cachets d'artistes et location d'équipements
- Soirée des bénévoles, Journée portes ouvertes, Fête de la famille, L'hiver en fête, fêtes de quartiers
- Camps de jour
- Soutien aux organismes communautaires, sportifs et de loisirs
- Cours, formations, prêt de jeux gratuits et ateliers aux citoyens dans les diverses installations

6 770 699$
Proportion des dépenses : 18,3 %



ADMINISTRATION ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Direction de l'arrondissement
- Bureau Accès Montréal d'Anjou (311)
- Greffe et consultations publiques
- Services des finances, ressources humaines, informatique et communications
- Études techniques et gestion des projets PDI

6 519 881$
Proportion des dépenses : 17,6 %



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Évaluation des projets, analyses et modifications
- Émissions des permis de construction
- Réglementation et inspections
- Soutien aux entreprises
- Gestion du domaine public
- Contrats d'expertises et d'études techniques
- Expertise et soutien en géomatique

2 481 804$
Proportion des dépenses : 6,7 %



PARCS ET TERRAINS DE JEUX

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Arénas, piscines et pataugeoires
- Entretien d'équipements et de mobiliers
- Entretien et gestion des parcs et terrains sportifs
- Jardins communautaires
- Surveillance et animation dans les parcs
- Gestion de la piscine Roger-Rousseau

10 052 618$
Proportion des dépenses : 27,2 %



ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Location d’équipement, matériel roulant
- Contrats de déneigement
- Chargement de la neige
- Épandage d'abrasifs
- Achats de matériaux (sel et abrasifs, etc.)

4 078 993$
Proportion des dépenses : 11,1 %

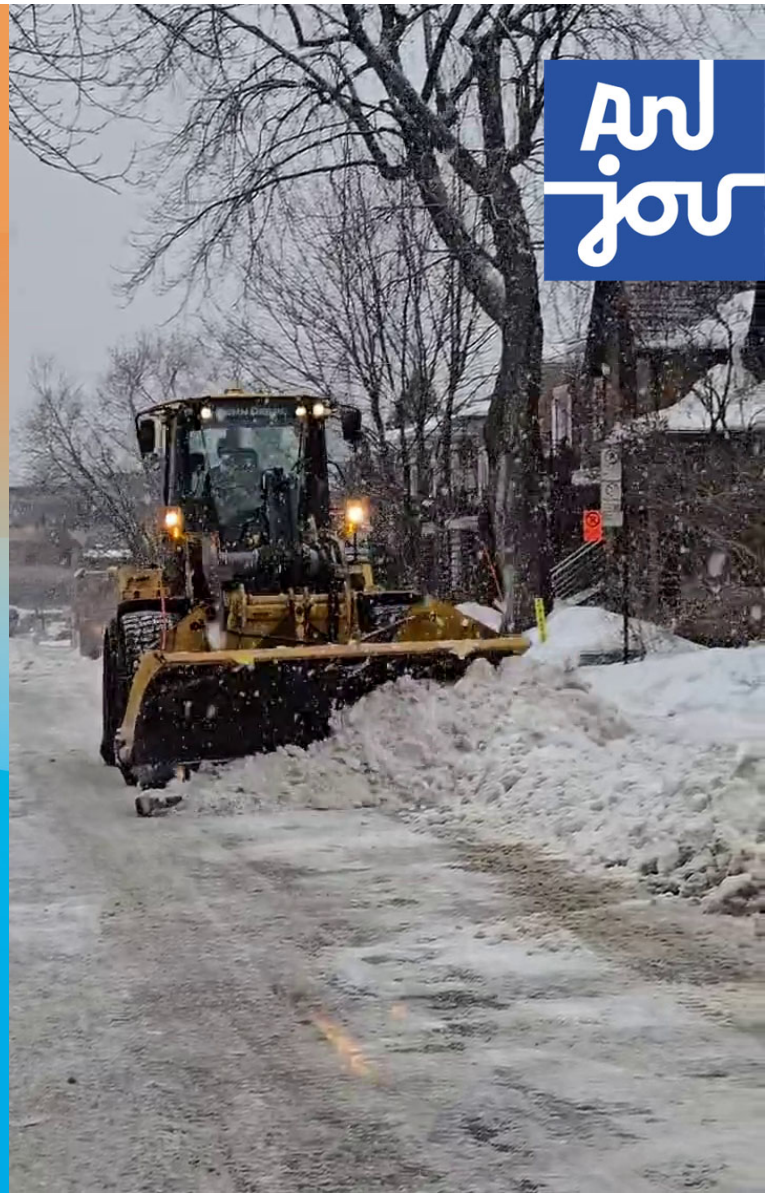

PROPRETÉ ET VOIRIE

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Propreté du domaine public (poubelles, nettoyage et balayage des voies publiques, enlèvement de graffitis)
- Entretien et réfection des chaussées et des trottoirs
- Achat et location d'équipement et de matériel roulant

3 484 483$
Proportion des dépenses : 9,4 %



EAU POTABLE ET ÉGOUTS

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Réparation de fuites d'eau
- Inspection et entretien des bornes fontaines et des puisards
- Contrats d’entretien, excavation et réparation
- Achat d'agrégats et de matériaux de construction

2 022 459$
Proportion des dépenses : 5,5 %



MARQUAGE, ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Conversion d'éclairages au LED
- Entretien et acquisition de feux de circulation, de panneaux de signalisation et d'afficheurs de vitesse
- Entretien des traverses piétonnes, pistes cyclables et zones scolaires
- Contrats de services techniques
- Sécurisation des traverses piétonnes

1 282 863$
Proportion des dépenses : 3,5 %



SÉCURITÉ PUBLIQUE

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants et les jeunes
- Firme de sécurité privée
- Patrouille de sécurité mobile dans les espaces pulics (haute saison)
- Mise en oeuvre du protocole de gestion des campements – agent de liaison en intervention sociale

101 800$
Proportion des dépenses : 0,3 %



GESTION ENVIRONNEMENTALE

APERÇU DES ACTIVITÉS

- Service de déchiquetage de documents personnels
- Gestion locale des matières résiduelles
- Location de véhicules, d'outillage, de machinerie et d'équipements

158 300$
Proportion des dépenses : 0,4 %





Des questions?

montreal.ca/anjou

Anjou Montréal

70 ans

Anjou Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 6 octobre 2026	Résolution : CA26 12207

Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027 à 2036

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2027 à 2036, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

En millier	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	TOTAL
Édifices	1 726	2 721	3 899	3 867	3 895	3 063	3 091	3 059	3 087	3 114	31 522
Équipement et système informatique	239	94	96	98	100	102	104	106	108	81	1 128
Infrastructures	3 000	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	21 450
Parcs	1 280	1 380	200	230	200	1 030	1 000	1 030	1 000	1 000	8 350
Total	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**62 450**

ADOPTÉE

30.02 1267203015

Josée KENNY

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 octobre 2026

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/10/06
19:05

Dossier # : 1267203015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027 à 2036

Il est recommandé:
D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2027 à 2036, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

En millier	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	TOTAL
Édifices	1 726	2 721	3 899	3 867	3 895	3 063	3 091	3 059	3 087	3 114	31 522
Équipement et système informatique	239	94	96	98	100	102	104	106	108	81	1 128
Infrastructures	3 000	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	21 450
Parcs	1 280	1 380	200	230	200	1 030	1 000	1 030	1 000	1 000	8 350
Total	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**62 450**

Signé par Anne CHAMANDY **Le** 2026-10-01 07:24

Signataire : Anne CHAMANDY

_____

directeur(-trice) - arrondissement (ii)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267203015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027 à 2036

CONTENU

CONTEXTE

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme décennal des immobilisations (PDI) par son conseil d'arrondissement.
En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 12239 - Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026 à 2035 (1250558010)
CA24 12195 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025 à 2034 (1240558006).
CA23 12209 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024 à 2033 (1230558006).
CA22 12200 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 à 2032 (1220558002).
CA21 12257 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022 à 2031 (1212706005).
CA20 12233 : Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 à 2030 (1202706002).

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2027 à 2036, selon le tableau suivant :

En millier	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	TOTAL
Édifices	1 726	2 721	3 899	3 867	3 895	3 063	3 091	3 059	3 087	3 114	31 522
Équipement et système informatique	239	94	96	98	100	102	104	106	108	81	1 128
Infrastructures	3 000	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	2 050	21 450
Parcs	1 280	1 380	200	230	200	1 030	1 000	1 030	1 000	1 000	8 350
Total	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**6 245**	**62 450**

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2027-2036 prévoit des investissements nets de 62 450 000 $, dont 6 245 000 $ en 2027.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

TEST CLIMAT

s.o.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du PDI sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 21 novembre 2025.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

Tél : 514-493-8061
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-09-30

Jennifer POIRIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Tél : 514-493-8047
Télécop. : -

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1267203015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
Objet :	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2027 à 2036

Budget 2027 FINALE PDI 1.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie HUARD
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

Tél : 514-493-8061
Télécop. : -

Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027

OBJECTIFS

- Poursuivre la revitalisation des lieux publics et espaces verts
- Planifier l'entretien des infrastructures afin d'assurer leur pérennité
- Adapter nos installations afin de répondre aux besoins des citoyens



PARCS

Projets amorcés ou réalisés en 2026

- Parc Spalding : Agrandissement et aire de jeux
- Parc Chénier : Pumtrack (piste à rouleaux)
- Éclairage au DEL des sentiers de l'arrondissement
- Parc Des Roseraies : Aménagement de terrains synthétiques (soccer et basket)

Projetés en 2027

- Mise aux normes éclairage Roger-Rousseau synthétique soccer
- Réaménagement des parcs Fort des Ormeaux et Goncourt



ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

Projets amorcés ou réalisés en 2026

- Centre Roger-Rousseau : continuité des travaux de recouvrement de la piscine
- Entrée électrique et réservoir d'eau chaude au 7500 Goncourt

Projetés en 2027

- Moteurs du système de ventilation au 7171 Bombardier
- Entretien pavillon des baigneurs



Budget 2027 :
1 726 000 $

TROTTOIRS ET RUES

Projets amorcés ou réalisés en 2026

- Réaménagement des ronds-points et des avenues de Louresse et d'Allonnes
- Réfection des trottoirs (locales et artériels)

Projetés en 2027

- Réfections diverses de rues et trottoirs



SYSTÈMES INFORMATIQUES

Projets amorcés ou réalisés en 2026

- Installation du système de contrôle d'accès dans les chalets de parcs et certains terrains sportifs
- Achat d'ordinateurs en lien avec la désuétude du parc informatique
- Acquisition d'un nouveau système de téléphonie

Projeté en 2027

- Achat de matériel en lien avec la désuétude des infrastructures informatiques



Budget 2027 :
239 000 $



Anjou Montréal

70 ans

Anjou Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mardi 6 octobre 2026	Résolution : CA26 12208

Lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 6 octobre 2026 soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

70.01

Josée KENNY

_____

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 octobre 2026